



**Décision n° CODEP-CMX-2026-020605 du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 31 mars 2026 modifiant la décision CODEP-CMX-2026-013277 du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 mars 2026 portant délégation de signature aux membres du personnel**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l'environnement, notamment son livre I<sup>er</sup>, son livre II et son livre V ;

Vu la décision n° 2025-DC-001 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 janvier 2025 modifiée, relative à l'organisation et au fonctionnement des services de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection ;

Vu la décision n° 2026-DC-032 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 3 février 2026 portant délégation de pouvoirs au directeur général des services ;

Vu la décision CODEP-CMX-013277 du directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 2 mars 2026 portant délégation de signature aux membres du personnel,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au premier alinéa de l'article 14 de la décision du 2 mars 2026 susvisée, les mots : « Cédric MESSIER, directeur de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle », sont remplacés par les mots : « Bastien DION, directeur adjoint de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle assurant l'intérim des fonctions de directeur de la direction des déchets, des installations de recherche et du cycle » ;

Le deuxième alinéa de l'article 14 de la décision du 2 mars 2026 susvisée est supprimé.

**Article 2**

Au troisième alinéa de l'article 27 de la décision du 2 mars 2026 susvisée, les mots : « M. Louis-Vincent BOUTHIER, chef de la division de Paris » sont remplacés par les mots : « Mme Dominique BOINA, cheffe du pôle « B » de la division de Paris assurant par intérim les fonctions de chef de la division de Paris » ;

Le cinquième alinéa de l'article 27 de la décision du 2 mars 2026 susvisée est supprimé.

**Article 3**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.

Fait à Montrouge, le 31 mars 2026.

Signé par :

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire  
et de radioprotection

**Olivier GUPTA**